



Section de Dordogne

Compte rendu du CTL du 29 mars 2021

A l'issue de la préparation de ce CTL, une discussion a été engagée pour savoir si nous devions y participer. Encore une fois, l'ordre du jour ne laissait aucune place à la discussion dans la mesure où, hormis l'approbation du PV précédent, tous les points abordés, sans exception, l'étaient à titre purement informatif.

Ainsi, les sujets tels que :le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme, le bilan 2021 de la formation professionnelle, le plan de formation 2022 et le point d'étape sur la réalisation du plan 2020-2022 diversité égalité professionnelle nous étaient présentés que pour information.

Dis autrement, on peut toujours discuter, commenter, critiquer, s'opposer cela ne changera rien !

Pourtant, nous avons pris la décision de participer. L'étude des documents a mis en exergue des points que nous avons soulevés lors de l'instance.

1°) Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme.

Si le recouvrement de ces taxes est déjà effectué par le service TAM-RAP de la direction, l'assiette va être transférée à compter du 01 septembre 2022 de la DDT vers les services du SDIF.

La Dordogne étant préfiguratrice, elle bénéficiera dès le 01 septembre du transfert d'un agent en charge de ce sujet.

Par contre, nous avons questionné la direction sur la charge que représente ce transfert, et nous n'avons pas obtenu de réponse : La direction n'en sait rien !!!

Ainsi, les déclarations permettant de liquider ces taxes d'urbanisme seront traitées par le SDIF dès le 01 septembre, avec un emploi transféré sans que l'on connaisse la volumétrie.

C'est pour le moins inquiétant....

A terme, d'ici 2024, ce sont 3 collègues de la Direction Départementale des Territoires qui doivent être transférés à la DDFIP24 au titre de cette mission. Au détour d'une discussion sur le sujet, nous apprenons que les deux autres personnes en charge de ce dossier sont des contractuels, et personne ne sait s'ils seront transférés ou pas, ni la durée de leur contrat. On voit pointer le risque du transfert de 2 chaises vides !

Enfin cerise sur la gâteau, la collègue titulaire transférée au 01 septembre 2022 aura vocation, en plus de la mission, à aider l'ENFIP à concevoir les modules de formation ,à apporter une aide supra-départementale aux autres directions et à se former autres tâches du SDIF....

Donc en résumé, sur 3 collègues de la DDT transférables, un seul titulaire, non affecté exclusivement à cette tâche et pour un volume de déclarations inconnu.

Heureusement que, suite à une de nos questions sur le SDIF, il nous a été répondu que tout allait bien dans ce service. Aucun problème, la preuve la relance LASCOT est à 0 %. CQFD !

Si quand même, on rappelle qu'officiellement toutes les antennes extérieures du SDIF disparaissent au 01 janvier 2023.

Et donc tout ça pour information !

2 Bilan de la formation professionnelle 2021.

La comparaison avec 2020 est peu pertinente du fait de la pandémie et des confinements que nous avons connus. C'est donc avec 2019 qu'elle s'opère. Après un début d'année 2021 encore marquée par la pandémie, la formation a repris fortement par la suite. Ainsi le nombre de journée de formation a augmenté entre 2019 et 2021.

Pour Solidaires Finances Publiques, la formation demeure essentielle compte tenu de la technicité de l'ensemble des métiers exercés par notre administration, et nous ne pourrions que nous réjouir de cette augmentation, si Si cette augmentation n'était pas clairement le fait de l'augmentation de la e-formation. Si cette dernière peut être dans de très rares cas pertinente, elle ne remplace en rien une vraie formation en présentiel, dispensée par des animateurs compétents dans leur domaine. Et oui, c'est comme cela que nous concevons la formation professionnelle.

A titre d'exemple, même si la direction s'en réjouit, sur 1 487 agents inscrits (plus ou moins volontairement) à une e-formation, 67,65 % l'ont débutée, et 61,41 % l'ont achevée.

A contrario, pour les formations en présentiel l'absentéisme n'est que de 0,2 % (31 absences pour 1 426 journées de formations en présentiel).

Cela a au moins le mérite d'être clair !

Enfin, nous avons demandé à ce que soit rappelé les règles concernant les frais engagés lorsque le stage se déroule à l'extérieur (Bordeaux par exemple). Le remboursement des nuitées est la règle, sauf la veille de la formation. Nous attendons donc cette clarification !

3°) le plan de formation 2022

De nombreuses formations sont proposées en lien avec le management, la montée en puissance du télétravail, et les nouveautés métiers.

Il existe même une formation dédiée à l'entretien téléphonique pour apprendre à répondre au téléphone.

On devrait rajouter une formation à destination de la Direction pour qu'elle comprenne que pour qu'un agent puisse répondre au téléphone, il faut que l'agent existe encore !!!

Or avec les suppressions d'emplois, le télétravail, la réception et bien d'autres choses encore, c'est de moins en moins le cas !

4°) Plan DGFIP 2020-2022 pour l'égalité professionnelle à la DGFIP

En Dordogne, les femmes sont majoritaires dans les catégories C(63,5%), B(60,2%) et A(51,2%). Par contre, la proportion chute dans les catégories supérieures. Ainsi au cours de ce CTL, 4 hommes représentaient la parité administrative. M BIANCHINI s'est défendu de tout sexisme en expliquant qu'il n'avait pas la main sur ces nominations. Pour le démontrer Il a pris l'exemple de la mission départementale RISQUE AUDIT composée de 2 femmes (100%).

Nous partageons l'idée que l'équilibre ne se fera pas du jour au lendemain, et que c'est un mouvement sociétal qui prendra du temps . Néanmoins, il nous est apparu primordial que la direction insiste auprès des femmes sur les possibilités de promotion. Enfin pour exemples, nous ne pouvons que faire le constat que les postes de CDL ont tous été attribués à des hommes fautes de candidature féminine, qu'aucune candidature féminine n'a été déposée pour le poste d'AFIPA pourvu en 2021.

Le vivier est toujours constitué majoritairement d'hommes.

Questions diverses

1°) FO interroge la direction sur le devenir de la trésorerie de La Force au 01 septembre compte tenu des demandes de mutation déposées par les agents en poste. S'ils obtiennent satisfaction, les postes seront probablement pourvus à Bergerac, avec du travail à distance compte tenu du regroupement des trésoreriers au SGC de Bergerac au 01 janvier 2023.

2°) Nous avons interrogé la direction sur l'avenir des antennes porteuses d'emploi après 2026. Cette même question posée lors de l'entrevue avec la membre du cabinet avait fait l'objet d'une réponse surprenante : les antennes seraient maintenues.

Nous avons donc reposé la question. Et donc « ben on ne sait pas » . D'ici 2026, il ne devrait plus y avoir de réforme d'ampleur telle le NRP. Si le travail à distance demeure toujours possible pour ceux dont l'emploi est transféré, il est acquis qu'il s'arrêtera en 2026. Pour les antennes porteuses d'emplois, on ne sait pas.

La réponse est donc moins claire que celle reçue à Bergerac. Il faut cependant rappeler que viendront se greffer les futures suppressions de poste qui devraient grandement faciliter la gestion des antennes.

Nous avons également dénoncé les « amicales pressions » subies par certains agents travaillant à distance, qui les ont conduits à faire une demande de mutation.

3°) La question des emplois « EDR » a également été abordée. M. BIANCHINI a annoncé qu'une discussion aurait lieu sur le sujet. Il a été rappelé que ces emplois avaient été créés initialement pour venir en aide à des services en proie à des absences ponctuelles.

Ces aides ponctuelles ont depuis été détournées pour venir en aide à des services dont le nombre d'emplois ne suffit plus pour traiter la charge de travail. Certains EDR interviennent également au sein des Maison France Service.

Le sujet de la discussion portera sur le nombre d'emplois EDR à l'avenir et sur leur possible intégration dans les services.

Les représentants de Solidaires Finances

David DURAND, Nathalie SUBRENAT, Nicolas AUFRERE et Stéphane BRELY